



SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

DELIBERATION n°B-2023-07-060 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 27/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le trois juillet à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil - mairie de Libourne, sous la présidence de Madame Fabienne FONTENEAU

**Présents :**

Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Philippe BUISSON, Jacques LEGRAND, Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc LAMAISON, Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY

-----  
Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**EMPLOI, INSERTION, FORMATION, ATTRACTIVITE COMMERCIALE**  
**FINANCEMENT DES POSTES DES RÉFÉRENTS DE PARCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN POUR L'ANNÉE 2023**

Sur proposition de Madame Marianne CHOLLET, Vice-Présidente en charge de l'Emploi, Insertion, Formation et Attractivité commerciale,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

La Communauté d'agglomération du Libournais adhère à l'Association « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes, de plus de 26 ans, exclues du marché du travail.

La Cali s'est engagée dans cette action pour une nouvelle période 2022-2027 en signant un protocole d'accord avec l'Association « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique ».  
Pour mener cette action, la collectivité s'appuie sur une équipe de 7 agents dédiés : 5 Référents de Parcours et 2 Référents Emploi.

En 2022, 371 participants ont été accompagnés dont 137 nouvelles personnes. Le taux de sortie positive des bénéficiaires de l'action est de 54% en formation qualifiante, CDD de plus de 6 mois, CDI.

Considérant l'appel à projet « Accompagnement à l'emploi » lancé par l'AGAPE, Organisme Intermédiaire gestionnaire du Fonds Social Européen + (FSE+),

La Cali répond à cet appel à projet en sollicitant une subvention de 186 000€ pour l'opération dénommée «2023 - PLIE de Libournais - Accompagnement renforcé vers l'emploi» correspondant au cofinancement des 5 postes de Référents de parcours pour l'année 2023.

Les 5 référents de parcours ont pour objectif de suivre 340 participants par an auprès desquels ils recouvrent des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi à travers les missions suivantes :

- élaborer un diagnostic socioprofessionnel de la personne,
- mettre en œuvre un accompagnement personnalisé mêlant l'individuel et le collectif (exemple : techniques de recherche d'emploi, réduction de la fracture numérique...),
- lever les freins professionnels et sociaux du participant en lien avec les partenaires et services sociaux (santé, mobilité, savoirs de base, ...),
- assurer un suivi du participant pendant les 6 premiers mois suivant son contrat de travail.

Cette subvention représente 70% des dépenses de personnel affectées à l'opération.

La demande de subvention se fait intégralement en ligne sur le site MDFSE+ et pourra faire l'objet d'avenant en cours d'exécution à la demande de la Communauté d'agglomération du Libournais, en qualité de bénéficiaire, et d'AGAPE, en qualité d'Organisme Intermédiaire gestionnaire du Fonds Social Européen + pour cette opération.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (9 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la demande de subvention de l'action citée ci-dessus et tout autre document y afférent,
- à accepter la perception de la subvention.

*Imputations budgétaires : Chapitre 74 - compte 7477- service gestionnaire VILLO - services destinataires PLIE 1 - fonction 523*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 6 juillet 2023

La Vice-présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

La Vice-présidente,  
Fabienne FONTENEAU

Pour expédition conforme  
Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Hervé ALLOY,  
Vice-président,  
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20230703-B\_2023\_07\_060-DE